

Formulaire Licence FFN - Majeurs

2021	2	022

Licencié					
Nom :		Prénom	•		
Nationalité :	***************************************	Sexe (H/F):	Date d	e naissance : _ _	
Adresse:					
	Ville:				
E-mail personn	el:	@		Tél (01) :	
(obligatoire)	thlète handisport □			Tél (02):	
En application des art.39 les données vous conce	et suivants de la loi « informatique et l' ernant conservées par informatique. Si e « Licences » de la Fédération Franç	vous souhaitez exercer ce droi	t et obtenir con	nmunication des informations vo	
Informations	LICENCE COMPETITION	LICENCE «NATATION POUR TO	DUS» (3)	LICENCE ENCADREI	MENT
e souhaite recevoir les t-mailings d'information de a FFN, Ligue, Comité et les t-mailings d'offres tromotionnelles de la FFN tt de ses partenaires.	Natation (1)	Natation Natation artistique Plongeon Water-Polo Eau-Libre		□ □ Secrétaire □ □ Trésorier □ □ Autre Dirig	Général
(2) Ne pouvant pas partici; (1) Comprenant la catégor (3) Pour participer à la tour le certificat médical foumi	Eau libre promotionelle (2) per aux championnats de France rie des maitres rnée "AQUA CHALLENGE", doit expressément attester de l'absence de que de la Natation en eau-libre en Compétition.	Nagez Forme Santé Nagez Forme Bien-être		POUR LES ENCADRANTS J'exerce des fonctions d'éducateu d'établissement d'activités physiq articles L212-1 et L322-1 du cod A ce titre, les éléments constitutifs par la FFN aux services de l'Etat. de mon honorabilité au sens de l'a	ET DIRIGEANTS (obligatoire)
	médical de non contre-indication est e ent d'une licence sportive, le soussigné		es cases)	sport soit effectué. J'ai compris, j'accepte ce contr le formulaire spécifique d'hono	ôle et je m'engage à remplir
- Pour le renouvellem Avoir fourni à un cluen compétition, il y a l Ne pas avoir eu d'il	ent d'une licence sportive, le soussigné ub affilié FFN un certificat médical d'abs	e atteste sur l'honneur (cocher l sence de contre-indication à la ure de ce certificat Majeurs dont le contenu est pr	pratique du spo	J'ai compris, j'accepte ce contr le formulaire spécifique d'hono	ôle et je m'engage à remplir rabilité situé en page 3
- Pour le renouvellem Avoir fourni à un cluen compétition, il y a l Ne pas avoir eu d'il Avoir répondu NON	ent d'une licence sportive, le soussigné ub affilié FFN un certificat médical d'abs moins de trois ans. nterruption de licence depuis la fournitu Nà toutes les questions du QS - Sport l	e atteste sur l'honneur (cocher l sence de contre-indication à la ire de ce certificat	pratique du spo	J'ai compris, j'accepte ce contr le formulaire spécifique d'hono	ôle et je m'engage à remplir rabilité situé en page 3
- Pour le renouvellem Avoir fourni à un cluen compétition, il y a l Ne pas avoir eu d'il Avoir répondu NON Le soussigné déclare : - Reçu et pris connaissance du l'assureur fédéral. Garantie de base « ind OUI, je souhaite be remboursé en cas darantie complémenta OUI, je souhaite so	ent d'une licence sportive, le soussigné ub affilié FFN un certificat médical d'abs moins de trois ans. nterruption de licence depuis la fournitu N à toutes les questions du QS - Sport l avoir : ance des informations minimales de gar bulletin permettant de souscrire personi lividuelle accident » énéficier de la garantie « Individuelle Ac n bénéficier de la garantie « Individuelle de refus ; environ 0,16 € TTC. Dans ce aire puscrire une option complémentaire. Da	e atteste sur l'honneur (cocher l' sence de contre-indication à la ure de ce certificat Majeurs dont le contenu est pr ASSURANCE ranties de base « Accidents Co nellement des garanties comple ccident » et «Assistance Rapate Accident » et «Assistance Rapate acs, envoyer une copie de ce	pratique du spo écisé à l'annex rporels » attach émentaires à l'a iement» comp atriement» et d formulaire aupr	J'ai compris, J'accepte ce contre formulaire spécifique d'hono ort ou de la ou des discipline(s) for ou de la code du se la l'experiment de la code de la code de la contre contre la comprise dans la licence FFN. In conc à toute couverture en cas d'ès de la FFN)	édérale(s) envisagée(s), sport Accident » auprès de
- Pour le renouvellem - Avoir fourni à un cluen compétition, il y a le nompétition, il y a le nompétition de la nompét	ub affilié FFN un certificat médical d'abs moins de trois ans. nterruption de licence depuis la fournitu N à toutes les questions du QS - Sport l avoir : ance des informations minimales de gar bulletin permettant de souscrire person lividuelle accident » énéficier de la garantie « Individuelle Ac la bénéficier de la garantie « Individuelle de refus : environ 0,16 € TTC. Dans ce aire	e atteste sur l'honneur (cocher l' sence de contre-indication à la ure de ce certificat Majeurs dont le contenu est pr ASSURANCE ranties de base « Accidents Co nellement des garanties comple cident » et «Assistance Rapata Accident » et «Assistance Rapata accident » et «Assistance Rapata cas, envoyer une copie de ce ans ce cas, remplir le formulaire ordre de celui-ci.	pratique du spo écisé à l'annex rporels » attach émentaires à l'a iement» comp atriement» et d formulaire aupr	J'ai compris, J'accepte ce contre formulaire spécifique d'hono ort ou de la ou des discipline(s) for ou de la code du se la l'experiment de la code de la code de la contre contre la comprise dans la licence FFN. In conc à toute couverture en cas d'ès de la FFN)	édérale(s) envisagée(s), sport Accident » auprès de
Avoir fourni à un cluen compétition, il y a le ne compétition, il y a le Ne pas avoir eu d'il Avoir répondu NON Avoir répondu NON Pris connaissance du l'assureur fédéral. Garantie de base « ind OUI, je souhaite bé remboursé en cas club et le renvoyer	ub affilié FFN un certificat médical d'abs moins de trois ans. Interruption de licence depuis la fournitu N à toutes les questions du QS - Sport l' avoir : ance des informations minimales de gar bulletin permettant de souscrire person lividuelle accident » énéficier de la garantie « Individuelle Ac la bénéficier de la garantie « Individuelle de refus : environ 0,16 € TTC. Dans ce aire puscrire une option complémentaire. Da r à l'assureur en joignant un chèque à l'	e atteste sur l'honneur (cocher l' sence de contre-indication à la ure de ce certificat Majeurs dont le contenu est pr ASSURANCE ranties de base « Accidents Co nellement des garanties comple cident » et «Assistance Rapata Accident » et «Assistance Rapata accident » et «Assistance Rapata cas, envoyer une copie de ce ans ce cas, remplir le formulaire ordre de celui-ci.	pratique du spo écisé à l'annex rporels » attach émentaires à l'a iement» comp atriement» et d formulaire aupr	J'ai compris, J'accepte ce contre formulaire spécifique d'hono ort ou de la ou des discipline(s) for ou de la code du se la l'experiment de la code de la code de la contre contre la comprise dans la licence FFN. In conc à toute couverture en cas d'ès de la FFN)	édérale(s) envisagée(s), sport Accident » auprès de
Avoir fourni à un cluen compétition, il y a le ne compétition, il y a le Ne pas avoir eu d'il Avoir répondu NON Avoir répondu NON Pris connaissance du l'assureur fédéral. Garantie de base « ind OUI, je souhaite bé remboursé en cas club et le renvoyer	ub affilié FFN un certificat médical d'abs moins de trois ans. Interruption de licence depuis la fournitu N à toutes les questions du QS - Sport l' avoir : ance des informations minimales de gar bulletin permettant de souscrire person lividuelle accident » énéficier de la garantie « Individuelle Ac la bénéficier de la garantie « Individuelle de refus : environ 0,16 € TTC. Dans ce aire puscrire une option complémentaire. Da r à l'assureur en joignant un chèque à l'	e atteste sur l'honneur (cocher l' sence de contre-indication à la ure de ce certificat Majeurs dont le contenu est pr ASSURANCE ranties de base « Accidents Co nellement des garanties comple cident » et «Assistance Rapata Accident » et «Assistance Rapata accident » et «Assistance Rapata cas, envoyer une copie de ce ans ce cas, remplir le formulaire ordre de celui-ci.	pratique du spo écisé à l'annex rporels » attach émentaires à l'a iement» comp atriement» et d formulaire aupr	J'ai compris, J'accepte ce contre formulaire spécifique d'hono ort ou de la ou des discipline(s) for ou de la code du se la l'experiment de la code de la code de la contre contre la comprise dans la licence FFN. In conc à toute couverture en cas d'ès de la FFN)	édérale(s) envisagée(s), sport Accident » auprès de
- Pour le renouvellem - Avoir fourni à un cluen compétition, il y a le nompétition, il y a le nompétition de la nompét	ent d'une licence sportive, le soussigné ub affilié FFN un certificat médical d'abs moins de trois ans. nterruption de licence depuis la fournitu N à toutes les questions du QS - Sport l avoir : ance des informations minimales de gar bulletin permettant de souscrire person lividuelle accident » énéficier de la garantie « Individuelle de refus : environ 0,16 € TTC. Dans ce aire puscrire une option complémentaire. Da r à l'assureur en joignant un chèque à l' pas souscrire d'option complémentaire.	e atteste sur l'honneur (cocher l' sence de contre-indication à la ure de ce certificat Majeurs dont le contenu est pr ASSURANCE ranties de base « Accidents Co nellement des garanties comple cident » et «Assistance Rapata Accident » et «Assistance Rapata accident » et «Assistance Rapata cas, envoyer une copie de ce ans ce cas, remplir le formulaire ordre de celui-ci.	pratique du spo écisé à l'annex rporels » attach émentaires à l'a iement» comp atriement» et d formulaire aupr	J'ai compris, J'accepte ce contre formulaire spécifique d'hono ort ou de la ou des discipline(s) for ou de la code du se la l'experiment de la code de la code de la contre contre la comprise dans la licence FFN. In conc à toute couverture en cas d'ès de la FFN)	édérale(s) envisagée(s), sport Accident » auprès de
- Pour le renouvellem Avoir fourni à un cluen compétition, il y a le Ne pas avoir eu d'il Avoir répondu NON Le soussigné déclare : - Reçu et pris connaissance du l'assureur fédéral. Garantie de base « ind OUI, je souhaite be remboursé en cas de remboursé en cas club et le renvoyer NON, je ne désire	ub affilié FFN un certificat médical d'abs moins de trois ans. Interruption de licence depuis la fournitu N à toutes les questions du QS - Sport l' avoir : ance des informations minimales de gar bulletin permettant de souscrire person lividuelle accident » énéficier de la garantie « Individuelle Ac la bénéficier de la garantie « Individuelle de refus : environ 0,16 € TTC. Dans ce aire puscrire une option complémentaire. Da r à l'assureur en joignant un chèque à l' pas souscrire d'option complémentaire.	e atteste sur l'honneur (cocher l' sence de contre-indication à la ure de ce certificat Majeurs dont le contenu est pr ASSURANCE ranties de base « Accidents Co nellement des garanties comple cident » et «Assistance Rapata Accident » et «Assistance Rapata accident » et «Assistance Rapata cas, envoyer une copie de ce ans ce cas, remplir le formulaire ordre de celui-ci.	pratique du spo écisé à l'annex rporels » attach émentaires à l'a iement» comp atriement» et d formulaire aupr	J'ai compris, J'accepte ce contre formulaire spécifique d'hono ort ou de la ou des discipline(s) for ou de la code du se la l'experiment de la code de la code de la contre contre la comprise dans la licence FFN. In conc à toute couverture en cas d'ès de la FFN)	édérale(s) envisagée(s), sport Accident » auprès de Caccident corporel (Coût

1 ° exemplaire au club
2 ème exemplaire au licencie (le représentant légal pour les majeurs protégés)





ASSURANCE SAISON 2021 / 2022 (document non contractuel)

Ce document n'est qu'un résumé des contrats d'assurance visés ci-après. Il n'est par conséquent pas contractuel. Des notices d'information sont téléchargeables sur le site Internet de la FFN www.ffnatation.fr

ASSURES: Les licenciés de la FFN résidant en France Métropolitaine, en Corse, dans les DOM, COM, POM, ROM ou dans les Principautés d'Andorre ou de Monaco Les licenciés de la FFN résidant hors de France, DOM, COM, POM, ROM, Andorre et Monaco ne sont assurés que si les activités sont pratiquées dans les pays visés ci-dessus et/ou sous l'autorité de la FFN ou de ses organismes affiliés.

ACTIVITES GARANTIES : (sous réserve qu'elles soient organisées par la Fédération, ses Comités Régionaux ou Départementaux, ses clubs ou associations affiliés):

La pratique de la natation, du water-polo, de la natation synchronisée, du plongeon, de la natation en eau libre, de la natation estivale, des activités d'éveil, de la découverte aquatique, de la longue distance et leur enseignement ainsi que de tous les sports annexes et connexes comprenant notamment la participation : • à des compétitions (officielles ou amicales) et leurs essais ou entraînements préparatoires • aux séances d'entraînement • aux activités de formation de la Fédération (INFAN) et des Comités Régionaux (ERFAN) • aux 24 heures de natation et toutes épreuves organisées dans le cadre du Téléthon ou autres actions à but humanitaire • aux passages de brevets • à la remise des coupes, prix afférents aux compétitions • à des actions de promotion et/ou propagande, notamment démonstrations, exhibitions, défilés, soirées de gala • à des stages d'initiation ou de perfectionnement notamment dans le cadre des structures affiliées ou labellisées Ecole de Natation Française (ENF), « Nagez Grandeur Nature », « Savoir Nager », « Forme, Bien être et Santé » et autres initiations.

TERRITORIALITE • Dommages survenus en France et Principautés d'Andorre et de Monaco. Extension au monde entier au cours d'un déplacement ou d'un séjour temporaire ne dépassant pas 90 jours, dès lors que le déplacement ou le séjour est organisée par la Fédération ou ses organismes affiliés et dès lors que le pays d'accueil n'est pas en état de guerre ou d'instabilité politique notoire. • Sinistres survenus aux Etats-Unis d'Amérique ou au Canada : Sont exclus de la Garantie : Les Dommages interets punitires ou exemplaires (Punitive Damages ou exemplary Damages), Les Dommages de Pollution, Les Dommages interets punitires de la Garantie : Les Dommages de Pollution, Les Dommages interets punitires de la Garantie : Les Dommages de Pollution, Les Dommages interets punitires de la Garantie : Les Dommages de Pollution, Les Dommages interets punitires de la Garantie : Les Dommages de Pollution, Les Dommages interets punitires de la Garantie : Les Dommages interets

1 / RESPONSABILITE CIVILE : extrait du contrat nº 56852544

Dommages corporels: Les conséquences pécuniaires d'atteintes physiques ou morales à la personne humaine. Dommages matériels: Les conséquences pécuniaires de la détérioration, destruction ou perte d'une chose ou d'une substance, ainsi que toute atteinte physique à un animal. Dommages immatériels: Tous dommages autres que corporels ou matériels iorsqu'ils résultent de la privation de jouissance d'un droit, de l'interruption d'un service rendu par une personne ou un bien meuble ou immeuble, de la perte d'un bénéfice. Sinistre: Tout dommage ou ensemble de dommages causés à des tiers, engageant la responsabilité de l'assuré, résultant d'un fait dommageable et ayant donné lieu à une ou plusieurs réclamations. Le fait dommageable est celui qui constitue la cause génératire du dommage. Un ensemble de faits dommageables ayant la même cause technique est assimilé à un dommage unique. Tiers: Toute personne autre que l'assuré responsable du dommage. - Les différents assurés sont tous tiers entre eux sauf pour les dommages immatériels non consécutifs à des dommages corporels ou matériels garantis.

L'assureur, dans le respect des dispositions du Code des Assurances, garantit les assurés contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile quelle qu'en soit la nature qu'ils peuvent encourir à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et survenus pendant les activités garanties

GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE	MONTANTS	FRANCHISES
Tous dommages confondus	30 000 000 € par sinistre	Néant
Sans pouvoir dépasser pour les dommages ci-après : Dommages matériels et immatériels consécutifs Dommages immatériels non consécutifs	15 000 000 € par sinistre 1 500 000 € par an	Néant Néant
DEEENSE PENALE / PECOLIPS	100 000 € par an	Souil d'intervention en recours : 200 €

Sont notamment exclus des garanties : • Dommages causés par une faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré. • Amendes quelle qu'en soit la nature. • Dommages y compris le vol, causés aux biens dont l'assuré responsable du sinistre est propriétaire, locataire, dépositaire ou gardien. • Dommages résultant de la pratique des sports ou des activités suivantes : sports aériens, sports comportant l'usage de véhicules terrestres à moteur, utilisation d'embarcation d'une longueur supérieure à 5 mètres 50, ou équipée d'un moteur de plus de 10 CV ou pouvant transporter plus de 10 personnes, saut à l'élastique, alpinisme et escalade, canyoning, spéléologie. • Dommages causés à l'occasion d'activités ayant fait l'objet de la souscription d'un contrat d'assurance en vertu d'obligation légale, par exemple les manifestations sur la voie publique, l'utilisation de véhicules terrestres à moteur et leur remorque, les actes de chasse ou de destruction d'animaux malfaisants ou nuisibles. • Conséquences pécuniaires des dommages résultant d'atteintes à l'environnement non accidentelles.

2/ INDIVIDUELLE ACCIDENT: extrait de l'Accord collectif n° 2141 souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs (MDS) (2/4 rue Louis David - 75782 PARIS Cedex 16 - Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité - Mutuelle immatriculée au Répetoire Siréne sous le n° 422 801 910 - APE 6512Z)

Accident: Toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'assuré ou du bénéficiaire provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure. La mort subite est assimilée à un accident. Invalidité permanente totale ou partielle: Privation de tout ou partie de ses capacités physiques ou intellectuelles. Pour l'appréciation de cette invalidité, c'est le barème du concours médical (barème indicatif pour apprécier les déficits fonctionnelle et en se que de l'invalidité professionnelle, ni des préjudices annexes (pretium doloris, préjudice d'agrément, préjudice extensionnelle, et en l'actionnelle et en conjoint lorsqu'ils sont mineurs ou majeurs de moins de 18 ans s'ils sont rattachés au foyer fiscal de l'assuré ou, quel que soit leur âge, s'ils sont titulaires d'un titre leur reconnaissant un taux d'invalidité au moins égal à 80%.

<u>GARANTIES</u>	LICENCIES	DIRIGEANTS	ATHLETES DE HAUT NIVEAU	Franchise
FRAIS DE SOINS DE SANTE	200 % de la base de remboursement SS	250 % de la base de remboursement SS	300 % de la base de remboursement SS	Néant
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER		Frais réels		Néant
CAPITAL SANTE	2 000 € par accident	2 500 € par accident	3 500 € par accident	Néant

L'assuré bénéficie d'un « CAPITAL SANTE » disponible en totalité à chaque accident. S'il a été entamé ou épuisé à l'occasion d'un premier accident, il se reconstitue en cas d'accident ultérieur.

L'assuré pourra disposer de ce capital pour le remboursement, après intervention de ses régimes de prévoyance obligatoire et complémentaire, et sur justificatifs, de toutes les dépenses suivantes sous

réserve qu'elles soient prescrites médicalement et directement liées à l'accident pris en charge :

 Dépassements d'honoraires médicaux (y compris sur la pharmacie) ou chirurgicaux
 Prestations hors nomenclature ou non remboursables par la Sécurité Sociale
 Bris de lunettes et perte de lentilles durant les activités sportives (s'il s'agit d'un accident de sport, sur production d'un certificat médical précisant que l'assuré doit nécessairement porter ses lunettes ou ses lentilles pendant les activités sportives)
 Frais de prothèse dentaire
 C En cas d'hospitalisation, la majoration pour chambre particulière (les suppléments divers de confort personnel : téléphone, télévision, etc... ne sont pas pris en compte) et / ou le coût d'un parent accompagnant si le blessé a moins de 12 ans
 Frais de transport pour se rendre aux soins prescrits médicalement, dans la limite de 0,25 € par km
 Frais de transport des accidentés pour se rendre de leur domicile au lieu de leurs activités scolaires, universitaires, professionnelles, dans la limite de 0,25 € par km
 Frais de remise à niveau scolaire ou universitaire
 Frais de remise à niveau scolaire ou universitaire

	GARANTIES	LICENCIES	DIRIGEANTS	ATHLETES DE HAUT NIVEAU	Franchise	
DECES	MOINS DE 16 ANS 16 ANS ET PLUS	8 000 € 31 000 €			Néant Néant	
INVALIDITE		61 000 €	90 000 €	130 000 €	Néant	
Capital reducti	ble en fonction du taux	Capital limité à 23 000 € en cas d'accident survenant pendant le trajet ou lors d'activités extra-sportives				
FRAIS DE PRE	MIER TRANSPORT	Frais réels		Néant		
INTERRUPTIO	N DE STAGE ENF	50% d'une inscription à un nouveau stage ENF			Néant	

Exclusions: • Accidents qui sont le fait volontaire de l'assuré ou du bénéficiaire en cas de décès • Suicides volontaires et conscients ou tentatives de suicide • Accidents occasionnés par guerre civile ou étrangère, insurrection, émeute, complot, mouvement populaire auxquels l'adhérent a pris une part active • Accidents résultant de la participation de l'adhérent à des rixes, sauf en cas de légitime défense • Suites d'accidents, d'infirmité ou de maladies dont la survenance est antérieure à la date d'adhésion de l'assuré • Accidents résultant de l'usage d'alcool, de drogues ou de stupéfiants par l'assuré • Accidents résultant des effets directs ou indirects d'explosion, d'irradiation, de dégagement de chaleur provenant de la transmutation de noyaux d'atome ou de la radioactivité.

3 / ASSISTANCE RAPATRIEMENT: (Accord collectif n° 2141 - garanties souscrites par la Mutuelle des Sportifs auprès de Mutueide Assistance - Entreprise règie par la Code des assurances)

Principales prestations: • Rapatriement ou transport sanitaire. • Visite d'un membre de la famille en cas d'hospitalisation supérieure à 10 jours à l'étranger. • Prise en charge des frais médicaux, en complément des versements effectués par les organismes de protection sociale, à concurrence de 5 335,72 € (150 000 € pour les dirigeants et les athlètes de haut niveau), déduction faite d'une franchise de 15,24 Euros par dossier. • Rapatriement, transport du corps en cas de décès et prise en charge des frais de cercueil à hauteur de 457,35 €. L'assistance n'intervient qu'après appel au 01 45 16 65 70.

$\underline{4/}$ RENSEIGNEMENTS ET DECLARATIONS DE SINISTRE :

MUTUELLE DES SPORTIFS – Département Prestations - 2/4 rue Louis David - 75782 Paris Cedex 16 / Tél. 01.53.04.86.20 - Fax. 01.53.04.86.87 - Mail : prestations@grpmds.com ASSISTANCE RAPATRIEMENT : composer le 01 45 16 65 70. Attention : aucune prestation d'assistance ne pourra être prise en charge sans l'accord préalable de MUTUAIDE

OPTIONS COMPLEMENTAIRES SPORTMUT FF NATATION :

Soucieuse de la protection des licenciés et consciente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la FFN a souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs un contrat de prévoyance « SPORTMUT FF NATATION » qui permet de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières). Le licencié désireux de souscription elle devra remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club et téléchargeable sur le site Internet de la FFN et le renvoyer à la MUTUELLE DES SPORTIFS (2/4 rue Louis David - 75782 Paris cedex 16) en joignant un chèque à l'ordre de celle-ci du montant de l'option choisie. (limite d'âge = 70 ans)

F	Décès	Invalidité	Indemnités Journalières	Cotisation annuelle	Observations
Exemples d'options - pouvant être	R _i	30 500 €		6,30 € TTC	Option réservée aux mineurs de moins de 12 ans
souscrites	30 500 €	61 000 €	16 € / Jour (*)	38,00 € TTC	(N) (Constitution 20 to the Constitution of th
	76 250 €	152 500 €	38 € / Jour (*)	89,80 € TTC	(*) (franchise 30 jours ; 4 jours si hospitalisation)



Formulaire spécifique de contrôle «d'honorabilité»

2021 2022

Le contrôle de l'honorabilité des encadrants et dirigeants dans le milieu du sport

Les articles L.212-9, L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport prévoient que les activités d'éducateur sportif (voir définition plus précise ci-dessous) ou d'exploitant d'un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS) - c'est-à-dire toute personne qui participe, en droit ou en fait, à l'organisation du club (élus, salariés ou bénévoles qui disposent de prérogatives d'organisation) - qu'elles soient pratiquées à titre rémunéré ou bénévole, sont interdites aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pour crime ou certains délits.

Pour rappel, l'honorabilité constitue une obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour accéder à une activité sociale ou une profession. Ainsi, alors que l'honorabilité des éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle est systématiquement contrôlée par les services de l'Etat via une vérification de leur bulletin N°2 du casier judiciaire et d'une éventuelle inscription au Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes (FIJAIS), celle des éducateurs sportifs bénévoles - et des exploitants d'EAPS - ne s'avérait jusqu'alors pas toujours effective et automatique. Ainsi, un dispositif de contrôle automatisé de l'honorabilité des bénévoles licenciés des fédérations soumis à une obligation d'honorabilité a été mis en place par le Ministère des sports, en collaboration avec l'ensemble des fédérations sportives. Ce dispositif repose sur une transmission automatisée par les fédérations des données permettant aux services de l'Etat de contrôler l'honorabilité des bénévoles éducateurs sportifs ou des exploitants d'EAPS.

C'est pourquoi des données supplémentaires et spécifiques sont requises pour la délivrance de la licence aux éducateurs sportifs et exploitants d'EAPS.

N.B.: Le mouvement sportif dans son ensemble, les fédérations sportives et plus concrètement les clubs qui leur sont affiliés ont un rôle d'instruction de la demande de licence afin de déterminer les licenciés soumis au contrôle d'honorabilité. Ainsi, chaque club a pour mission d'identifier les éducateurs sportifs et les exploitants d'EAPS en son sein, et de veiller à ce que les données afférentes au contrôle légal de leur honorabilité soient effectivement transmises à la FFN, lors de la demande de délivrance de licence. Les personnes intéressées qui n'accepteraient pas de faire l'objet d'un contrôle automatisé de leurs données personnelles d'identité devront obligatoirement quitter leur(s) fonction(s) d'éducateur sportif ou d'exploitant d'EAPS.

Qu'est-ce qu'un éducateur sportif?

Il résulte de la combinaison des articles L. 212-1 et L. 212-9 du code du sport que toute fonction, exercée à titre rémunéré ou bénévole, d'entrainement, d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique et sportive, à titre principal ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle est interdite : - Auprès de tous publics, mineurs ou majeurs : aux personnes ayant fait l'objet d'une condamnation d'un crime ou d'un délit visés à l'article L. 212-9 du code du sport ;

- Auprès de tous publics, mineurs ou majeurs : aux personnes ayant fait l'objet d'une condamnation d'un crime ou d'un délit visés à l'article L. 212-9 du code du sport ;
 Auprès des mineurs : aux personnes ayant fait l'objet d'une mesure administrative de suspension ou d'interdiction en lien avec un accueil de mineurs au sens du code de l'action sociale et des familles.
- L'éducateur sportif peut ainsi être qualifié d'« entraineur », de « moniteur », de « coach », de « prévôt », de « manager » ou de « préparateur physique » ; la dénomination retenue dans chaque discipline est sans incidence sur l'obligation d'honorabilité. De même, la notion d'éducateur sportif n'est pas directement liée à la détention d'un diplôme ou d'un brevet fédéral.Un licencié peut exercer des fonctions d'éducateur y compris si ses interventions :
- sont très ponctuelles ou aléatoires
- sont réalisées uniquement auprès des majeurs ;
- ne nécessitent pas de diplôme ou de brevet fédéral
- se limitent à la gestion ponctuelle d'un groupe lors d'un match, d'un entrainement ou d'un stage.

Licencie	
Nom d'usage	Prénom :
Nom de naissance : (si différent du nom d'	usage
☐ Vous êtes né(e) en France	
Département de naissance :	Commune de naissance :
☐ Vous êtes né(e) à l'étranger	Arrondissement (si besoin)
Pays de naissance :	Commune de naissance :
Nom de la mère * :	Prénom de la mère* :
Nom du père* :	Prénom du père* :
* données facultatives, elles vous seront potentiellement demandées et pas identique à celle qui figure au Répertoire National de l'Identité des	n cas de retour AlA (Aucune Identité Applicable), c'est-à-dire si l'identité transmise n'est Personnes Physiques (RNIPP) et qu'il n'est pas possible d'opérer un croisement avec le
FIJAIS.	SIGNATURE
Le	
	(le représentant légal pour les majeurs protégés)



La Licence



- Il est obligatoire de faire signer le formulaire licence auprès de vos adhérents afin que la licence soit validée et que l'assurance soit prise en compte.
- Le formulaire licence doit-être imprimé en recto-verso page 1 et 2 voire page 3 le cas échéant.
- Ne pas oublier qu'un exemplaire est à archiver dans votre club et que le deuxième est à donner au licencié.



Le certificat médical peut être scanné et gardé en mémoire via extraNat à partir du 1er septembre.

Affiliation Annuelle

LICENCES	TARIFS			
	Part FFN	Part Ligue	Total	
Encadrement (dirigeant / benevole / officiel / entraineur)	5.8 €	4.2€	10€	
Compétiteur (11 ans et plus fille / 12 ans et plus garçon)	32 €	18€	50€	
Compétiteur (10 ans et moins fille / 11 ans et moins garçon)	20 €	14 €	34 €	
Compétiteur été (11 ans et plus fille / 12 ans et plus garçon) (a)	16 €	14 €	30 €	
Compétiteur été (10 ans et moins fille /11 ans et moins garçon (a)	14 €	12€	26 €	
Natation pour tous (16 ans et +)	5,8€	4,2 €	10€	
Natation pour tous (15 ans et -)	12,5 €	9,5€	22 €	
Eau libre promotionnelle (plateforme eau libre ou club de ligue)	6€	4€	10€	
J'apprends à nager / Aisance Aquatique	12,8 €	2,2€	15€	
e-licence (disponible via l'application swimmingheroes)	10€	2 € (b)	12€	
Découverte (c)	1,5€	0,5€	2€	
Partenaire (d)	2€	1€	3€	

En cas de migration de licence vers une autre, il n'y a pas de surfacturation, seule la différence entre les deux licences est facturée.

- (a) Uniquement pour les compétitions du 1er juin au 1 er septembre au sein des clubs participant uniquement au circuit « compétitions estivales »
 (b) 2 € reversés à un club sur décision de l'adhérent
- (c) Pour la saison estivale 2022, la licence découverte est ouverte pour les dispositifs Nager Grandeur Nature, Water Polo Summer Tour, et autre(s) action(s) d'animation fédérale, après ouverture des droits par les services fédéraux.
- (d) Disponible uniquement pour les clubs de fédération sportive partenaire ayant signé une convention avec la fédération. Exemple : Fédération Sportive des ASPTT.

La licence permet d'obtenir une réduction de 10% sur la eBoutique de la FFN : https://ffnboutique.fr/

Affiliation Animation

LICENCES	TARIFS			
	Part FFN	Part Ligue	Total	
Encadrement (dirigeant / benevole / officiel / entraineur)	5,8 €	4.2€	10€	
Natation pour tous (16 ans et +)	5,8 €	4,2€	10€	
Natation pour tous (15 ans et -)	10€	8€	18€	
J'apprends à nager / Aisance Aquatique	12,8 €	2,2€	15€	
Découverte (a)	1,5€	0,5€	2€	

En cas de migration de licence vers une autre, il n'y a pas de surfacturation, seule la différence entre les deux licences est facturée

(a) Pour la saison estivale 2022, la licence découverte est ouverte pour les dispositifs Nager Grandeur Nature, Water Polo Summer Tour, et autre(s) action(s) d'animation fédérale, après ouverture des droits par les services fédéraux













PROPOS INTRODUCTIFS

Pour des raisons de santé et de sécurité, l'obtention d'une licence FFN est soumise à la production d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport.

L'article 20.2 du Règlement Intérieur de la Fédération prévoit ainsi :

«Pour les personnes majeures, à l'exception de la Licence« Encadrement» (abstraction faite des arbitres de Water-Polo conformément à l'article D.231-1-1 du Code du sport), l'obtention d'une première licence F.F.N est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique de la ou des disciplines fédérales envisagées (préciser le cas échéant, en compétition). La durée d'un an s'apprécie au jour de la demande de licence.

Pour le renouvellement d'une licence F.F.N, qui s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence sans discontinuité dans le temps avec la précédente, la présentation d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication est exigée tous les trois ans, sous réserve de l'alinéa suivant.

Entre chaque renouvellement triennal, lorsqu'un certificat médical n'est en principe pas exigé pour le renouvellement de la licence, le licencié renseigne un questionnaire de santé dont le contenu est précisé par arrêté du ministre chargé des sports. Il atteste auprès de la Fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, et par exception à l'alinéa précédent, il est tenu de produire un nouveau certificat médical datant de moins de six mois attestant l'absence de contre-indication pour obtenir le renouvellement de sa licence. »

LES LICENCES CONCERNEES

Tous les types de licence ne sont cependant pas concernés.

Aux termes de l'article D. 231-1-1 du Code du sport, l'obligation de présenter un certificat médical s'applique à toute licence délivrée par une fédération sportive ouvrant droit à la pratique d'une ou plusieurs disciplines sportives qu'elle organise, ainsi gu'aux arbitres de Water-Polo.

L'obligation porte donc autant sur une pratique « loisirs » que sur une pratique en compétition.

Cependant, les licences pour les dirigeants, les bénévoles, les officiels ou les entraineurs, qui n'ouvrent pas droit à la pratique sportive, ne sont pas concernées par cette obligation, conformément à l'article 20 du Règlement Intérieur de la F.F.N.

La FFN met tout en œuvre pour rédiger des documents conformes au droit en vigueur. Ils ne constituent pas à eux seuls un avis professionnel ou juridique. L'utilisation de ces documents ne saurait engager la responsabilité de la FFN.

104 rue Martre – CS 70052-92583 CLICHY Cedex Tél. 01 41 83 87 70 – Fax. 01 41 83 87 69 E-mail : ffn@ffnatation.fr



I - L'obligation de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive (CMNCI)

Pour les sportifs majeurs, la présentation d'un CMNCI est obligatoire pour :

- la délivrance d'une première licence FFN [en gras] ce CMNCI doit dater de moins d'un an ;
- le renouvellement d'une licence FFN (= délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente au sein de la FFN) tous les trois ans [en gras] - ce CMNCI doit dater de moins d'un an ;
- le renouvellement d'une licence FFN tous les ans [en gras] en cas de réponse positive à l'une des questions du questionnaire médical "QS Sport - Majeurs" - ce CMNCI doit dater de moins de six mois.

Quel que soit le cas concerné, le CMNCI doit comporter différentes mentions :

- les pratiques des disciplines sportives non contre-indiquées envisagées (le cas échéant, le CMNCI mentionne la ou les disciplines dont la pratique est contre-indiquée);
- le cas échéant, la mention "pratique en compétition" (article L. 231-2 du code du Sport).

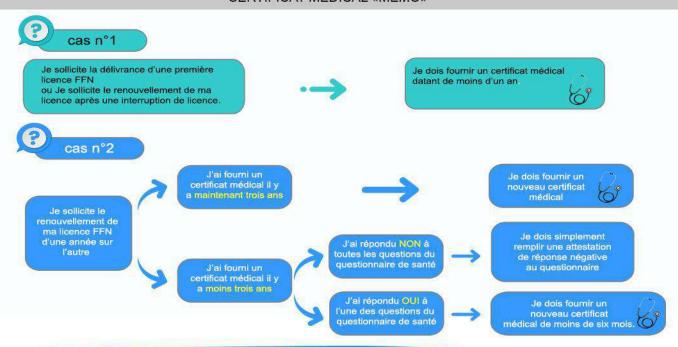
A cet égard, les durées de validité des CMNCI s'apprécie au jour de la demande de licence. Ainsi:

- pour une durée d'un an, si la demande de licence est faite le 1er septembre, le CMNCI devra dater au plus tôt du 2 septembre de l'année civile précédente.
- pour une durée de six mois, si la demande de licence est faite le 1er septembre, le CMNCI devra dater au plus tôt le 2 mars de la même année civile.

II - L'obligation de fournir une attestation de réponse négative au QS Sport - Majeurs

Lors d'un renouvellement de licence, s'il a présenté un CMNCI au cours d'une des deux saisons précédentes, le licencié a l'obligation de fournir une attestation de réponse négative au questionnaire de santé "QS Sport - Majeurs" (voir en page 7)."

CERTIFICAT MEDICAL «MEMO»











PARTENAIRES OFFICIELS











QS Sport - Majeurs

(ANNEXE II -22 - ART. A. 231-1 DU CODE DU SPORT)

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON *	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A CE JOUR		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
* NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié		













ATTESTATION DE REPONSE NEGATIVE À TOUTES LES QUESTIONS DU QS SPORT MAJEURS - FFN

(à remplir par le licencié demandant le renouvellement de sa licence ou son représentant légal s'il s'agit de majeur protégé)
Je soussigné(e) :
N° de licence :
Nom du Club :
Demeurant :
[Adresse complète]
Atteste sur l'honneur :
 Avoir fourni à un club affilié FFN un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de la ou les disciplines fédérales envisagées, en compétition il y a moins de trois ans.
- Ne pas avoir eu d'interruption de licence depuis la fourniture de ce certificat.
 Avoir répondu NON à toutes les questions du QS Sport - Majeurs « QS - FFN » dont le contenu est précisé à l'Annexe 11-22 (Art. A. 231-1) du Code du sport.
Fait pour servir et valoir ce que de droit.
Fait à[Ville] le[date]
Cianatura du licenció

Signature du licencié (ou de son responsable légal s'il s'agit d'un majeur protégé)